Littoral Est

Réappropriation et valorisation du littoral du Saint-Laurent à Québec – Phase 4

Concours d'idées international pluridisciplinaire en aménagement du territoire

Rapport du jury



Type de concours

Le concours d'idées « Littoral Est », organisé par la Commission de la capitale nationale du Québec, était un concours ouvert, pluridisciplinaire, anonyme, d'envergure internationale et tenu en une seule étape.

Le processus du concours a été conçu dans l'objectif de faire émerger les potentialités d'aménagement du secteur d'intervention visé, de produire des idées et des concepts stimulants, en plus d'influencer les stratégies et les décisions des parties prenantes appelées à les mettre en œuvre. Il visait, par le fait même, à mettre en perspective les enjeux actuels et à spéculer sur ceux futurs.

Acteurs du concours

Représentants de l'organisateur et observateurs

François Picard, consultant, conseiller auprès de la direction de la CCNQ

Jean-Philippe Guay, relationniste de presse et conseiller en relations publiques à la CCNQ

Ces deux personnes étaient présentes lors des délibérations à titre d'observateurs, sans droit d'intervention dans les délibérations du jury.

Conseillers professionnels

Jérôme Lapierre, architecte, conseiller professionnel principal, assisté de

Jacques White, architecte, professeur retraité (Université Laval), conseiller professionnel mentor

Ces deux personnes étaient présentes lors des délibérations, en soutien au jury dans sa recherche de consensus en lien avec le règlement et le programme du concours, sans énoncer d'arguments sur les propositions, sinon de rappeler ou de résumer ceux déjà énoncés par le jury.

Jury

Le jury était composé des sept personnes suivantes, aux expériences et expertises complémentaires, en phase avec les enjeux, objectifs et défis du concours :

Bertrand Vignal, président du jury, urbaniste et paysagiste, BASE, Paris-Lyon-Bordeaux

Sophie Boucher, urbaniste et gérante de grands projets, ministère des Transports et de la Mobilité durable

Jérôme Dupras, professeur en économie écologique, Université du Québec en Outaouais

Daniel Guay, représentant de la Table citoyenne Littoral Est

Josée Labelle, architecte paysagiste et associée, NIPPAYSAGE, Montréal

Pedro Bobone Ressano Garcia, architecte et professeur, Ressano Garcia Arquitectos, Lisbonne

Sonia Tremblay, urbaniste et architecte paysagiste, conseillère en urbanisme à la Ville de Québec

Ces sept personnes, présentes sur toute la durée des délibérations, étaient responsables, collectivement, de valider et d'évaluer les mérites respectifs des propositions reçues, d'en débattre et ultimement, de désigner les lauréates ou lauréats du concours conformément à l'ensemble des informations communiquées aux concurrentes et concurrents par les documents du concours et en référence aux critères d'évaluation qui y figuraient.

Calendrier du concours

Annonce du concours

Mise en ligne du site Internet du concours

Date limite d'inscription

Période de questions

Période de publication d'addendas et de réponses

Dépôt des propositions

Jugement des propositions

Dévoilement public des propositions

10 novembre 2023

16 novembre 2023

11 janvier 2023

20 novembre 2023 - 5 février 2024

27 novembre 2023 - 12 février 2024

29 février 2024

19 et 20 mars 2024

3 avril 2024

Défis lancés aux concurrents du concours

Les quatre grands axes d'interventions ci-dessous ont été un point de départ afin de soutenir les ambitions d'un projet d'aménagement urbain résilient, de qualité et à l'épreuve du futur, et non comme une prescription absolue. Les participantes et participants au concours ont été invités à interpréter et à orchestrer de manière créative leurs réponses aux questions ci-après posées dans le programme, à la lumière des concepts et des stratégies pertinentes qu'ils souhaitaient eux-mêmes développer, et cela en prenant en compte les forces, tendances et moyens contemporains qui façonnent le monde en devenir.

A. Valorisation et accessibilité continue du littoral

Quelles influences contemporaines sont les plus susceptibles d'orienter les meilleures pratiques en aménagement de ces zones littorales urbaines?

B. Connexion des quartiers avoisinants au fleuve

Comment les connexions physiques, visuelles et paysagères de chacun des secteurs peuvent-elles enrichir une expérience soutenue avec le littoral?

C. (Re)questionnement de l'axe de transit dans son aménagement actuel

Comment la typologie de l'axe de transit, son tracé et sa mise en forme peuvent-ils participer à définir une nouvelle vie publique?

D. Conservation et mise en valeur des milieux naturels

Quelles stratégies pertinentes et adaptées au milieu permettraient de consolider une approche durable et évolutive en réponse aux bouleversements climatiques actuels et futurs?

Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation des propositions dont a tenu compte le jury dans ses délibérations et décisions étaient les mêmes que ceux figurant au règlement du concours, à savoir :

- **Pertinence :** Sensibilité, convenance et intelligence de l'approche conceptuelle que suggère la proposition, dans ses grandes lignes comme dans ses détails.
- **Créativité**: Caractère ambitieux, imaginatif et inattendu des concepts élaborés, aux échelles macro, méso et micro.
- Programmation: Degré d'exploration des potentialités de développement du territoire au bénéfice d'un large public, offrant une diversité d'usages inclusifs, désirables et soutenables, en toutes saisons et en diverses conditions.
- **Identité**: Respect du riche héritage patrimonial spécifique à l'endroit et participation au renforcement de ses traits distinctifs.
- Mobilité: Conciliation des objectifs apparemment contradictoires d'assurer une circulation véhiculaire fluide et sécuritaire le long du littoral et d'accroître la perméabilité entre les zones édifiées et le fleuve.
- **Environnement :** Contribution à la conservation, à la mise en valeur et à la résilience des milieux naturels, à court, moyen et long terme.
- **Rendement**: Valeur des bénéfices obtenus en proportion des perturbations et des investissements requis, d'un point de vue tant citoyen que gouvernemental.
- **Professionnalisme:** Compétences de composition, de spatialisation et de représentation des qualités (urbanistiques, paysagères, architecturales et sociales, notamment) dont témoigne la proposition.

Résultats de l'appel de propositions au concours d'idées

Le concours d'idées a généré 32 propositions de qualité de firmes multidisciplinaires provenant de 13 pays. Environ le tiers (12) des propositions provenait du Québec.

Analyse de conformité

Toutes les propositions avaient été déposées à l'échéance prévue au règlement. Toutes ont été analysées par le conseiller professionnel principal et déclarées recevables quant aux documents produits. Quelques éléments de non-conformité de certaines propositions ont été rapportés séance tenante au jury, qui les a jugés mineurs, non éliminatoires. Toutes les propositions reçues ont ainsi été considérées comme conformes.

Déroulement des délibérations du jury

Les membres du jury avaient reçu à l'avance l'ensemble des documents fournis aux concurrentes et concurrents ainsi que la version numérique des 32 propositions reçues, aux fins d'analyses individuelles préalables. Aucune des propositions, toutes anonymes, ne pouvait ainsi être associée à quelconque concurrente ou concurrent, dont la liste était gardée secrète.

Le jury s'est ensuite réuni à huis clos les 19 et 20 mars 2024, à Québec, afin de délibérer conformément au processus décrit au règlement.

La première journée a débuté avec une présentation et le rappel du règlement et du programme du concours, des axes d'interventions, du contexte de réalisation, des enjeux abordés et des critères d'évaluation des propositions. Les attentes citoyennes ont été examinées avec une attention particulière, dans un résumé synthétique, mais exhaustif, de l'ensemble des enjeux soulevés et des préférences exprimées, notamment via le forum citoyen du concours. Un premier tour de délibération a eu lieu en avant-midi sur la base des résultats de la présélection du jury. Une visite du secteur d'intervention, d'un bout à l'autre et avec quelques allers-retours, a suivi en début d'après-midi. La première journée de délibérations s'est terminée par un deuxième tour d'échanges soutenus en lien avec la visite du site, afin d'établir une liste réduite des 19 propositions les plus susceptibles d'obtenir un prix.

La deuxième journée s'est amorcée par une discussion approfondie sur les propositions identifiées la veille, en référence aux enjeux annoncés. Toutes les propositions ont été commentées, tour à tour, par chacun des membres du jury, en vue de dégager les arguments en leur faveur et en leur défaveur, mettant à l'épreuve la tendance observée. Un débat collectif a suivi dans l'objectif d'identifier les trois lauréats du concours parmi cinq propositions classées en priorité. Les trois premiers prix ont alors été identifiés et quantifiés quant à la distribution des montants associés. Dans le choix des lauréats, en plus de prendre en compte les quatre axes d'interventions proposés aux concepteurs et inspirés par les propositions elles-mêmes, le jury a porté une attention particulière aux approches d'ensauvagement (rewilding) mettant en valeur la restauration des milieux naturels, le recul anthropocène face au fleuve, la résilience et la porosité favorisant l'adaptation future aux changements climatiques ainsi que la complémentarité aux aménagements actuels et anticipés du territoire régional.

À terme, le jury a désigné les trois propositions suivantes lauréates du concours, avec répartition des montants :

 1er prix : 03f653cdf6
 90 000 \$

 2e prix : 3551f95827
 70 000 \$

 3e prix : c9285afcf7
 40 000 \$

 200 000 \$

Parmi un ensemble de propositions considérées comme particulièrement méritoires, au cours de ses délibérations, le jury a retenu les quatre suivantes pour recevoir une mention (sans ordre de préférence), sans montant associé :

Mention: 9006d4ff5f Mention: 5c4b76df4f Mention: 0d3c35b6b Mention: 47583b9e0b

L'identité des équipes à l'origine des propositions lauréates, mentionnées et autres a ensuite été révélée au jury, à partir de la liste confidentielle des inscriptions.

Les délibérations du jury ont été consignées, sur l'ensemble des deux journées, par François Picard. Les conseillers professionnels ont utilisé ces notes pour préparer la synthèse, ci-après, des arguments les plus décisifs ayant joué en faveur des trois propositions lauréates et des quatre propositions recevant une mention.

Synthèse des commentaires du jury par proposition

1er prix : Le fleuve est tiède sur les battures

03f653cdf6 | Atelier L'Abri, Écoterritoire, Ghost, Le Picbois | Canada (Québec)







Cette proposition, d'une grande clarté, privilégie le thème de l'ensauvagement (rewilding) du littoral, positionné au cœur des intentions, en phase avec les tendances actuelles en matière de biodiversité. Il s'agit d'une proposition très bien présentée dans son ensemble, avec des dessins et un texte qui appuient fortement la vigueur et la spécificité du concept, facilitant sa compréhension. Les images évocatrices ont été appréciées du jury, démontrant une transformation sensible des milieux à vivre le long du secteur. La proposition défend une approche simple, mais ciblée, intégrant comme arguments fondateurs la forte amplitude des niveaux de marée et les dynamiques naturelles du fleuve, redonnant à la nature ses droits perdus. La transformation de l'autoroute en boulevard urbain, incluant la réduction du nombre de voies, est considérée comme un compromis porteur, établissant des rapports plus équilibrés entre nature et urbanité. Il s'agit d'une proposition radicale, mais inspirante, notamment en ce qui concerne la création de parcs éponges résilients, respectueux du site, porteurs d'un nouvel équilibre plus durable. Les interventions envisagées prennent en compte les préoccupations citoyennes et les réglementations sur les zones inondables. Des questions subsistent toutefois quant à la quantité d'excavations nécessaires pour concrétiser les idées ainsi que sur les manières dont se traduisent les liens de transversalité avec les quartiers avoisinants. Il y aurait place à une réflexion sur la réduction de l'ampleur des excavations tout en maintenant la force et les bénéfices du concept. En dépit de ces défis logistiques et quelques autres, cette proposition offre une approche robuste et équilibrée entre les impératifs urbains et écologiques. En mettant l'accent sur l'adaptabilité, la résilience et la préservation des paysages naturels, elle propose une vision à la fois innovante, cohérente et pertinente du développement de la zone riveraine. Elle peut, en outre, être facilement mise en œuvre par phases, priorisant d'abord le boulevard urbain et les terrassements, pour ensuite déployer de part et d'autre son immense potentiel écologique et environnemental, dont les retombées positives sont décuplées par l'étendue du secteur touché.

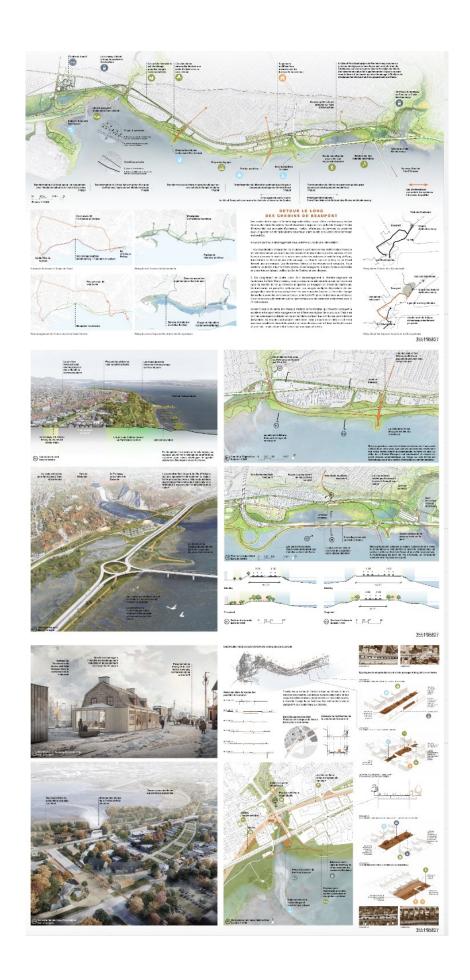


2^e prix : Détour le long des chemins de Beauport

3551f95827 | Re-A.D / ONE architecture | États-Unis et Pays-Bas



Cette proposition envisage d'éliminer l'autoroute sur sa portion centrale, entre la baie de Beauport et l'étang de la côte, au profit d'un grand parc vert, ouvrant ainsi la grande majorité du secteur à une reconnexion aussi forte qu'inattendue entre des quartiers riverains et le fleuve. L'approche de mobilité, qui s'appuie en grande partie sur l'hypothèse d'un détour de la circulation de transit via l'autoroute 40, est considérée comme fructueuse et plausible. gagnant en conviction avec la valorisation du boulevard Sainte-Anne comme boulevard urbain principal et avec la transformation de la voie ferrée en prolongation du tramway depuis D'Estimauville. Cette modification en profondeur des tracés vient consolider les qualités urbaines potentielles de l'axe est-ouest au profit d'un littoral directement accessible aux citoyennes et citoyens entre la baie de Beauport et le secteur de la Cimenterie. Il s'agit d'un pari audacieux, qui mérite certainement investigation pour ses immenses bénéfices envisageables. Si le concept de mobilité est d'une grande clarté, celui de l'approche de l'ensauvagement des berges est présent, mais abordé de façon plus sommaire, notamment quant aux stratégies et moyens utilisés pour le verdissement et la renaturalisation. Le jury souligne la force des nœuds nord-sud réaménagés pour favoriser une microvillosité intérieure, créant ainsi des espaces hybrides qui favorisent une réelle réappropriation du littoral de multiples façons. Il s'agit globalement d'une proposition équilibrée, sensible à ce qui se passe ou pourrait se passer dans les tissus arrière du littoral, dans l'aménagement des cœurs de quartiers et dans leurs interactions avec le fleuve. Dans l'ensemble, la clarté des intentions et des stratégies démontrées est unanimement appréciée, cette proposition répondant particulièrement bien aux trois premiers axes d'interventions lancés en défi aux conceptrices et concepteurs.

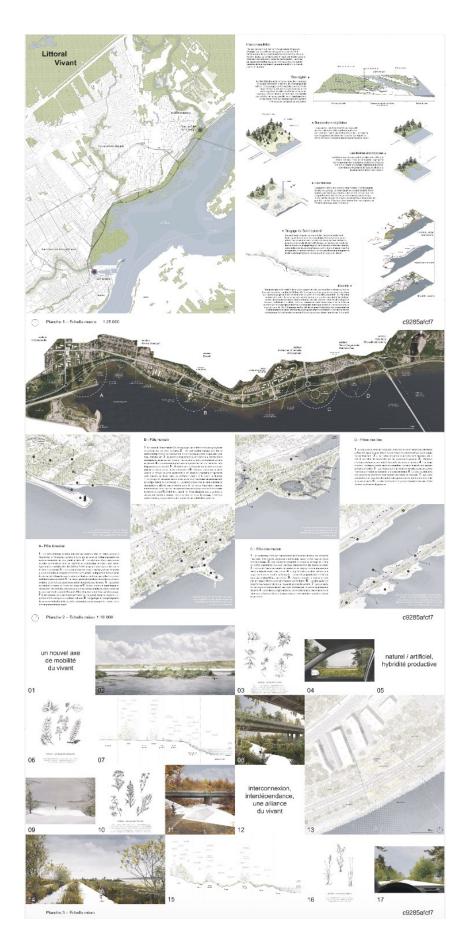


3e prix: Littoral vivant

c9285afcf7 | Pelletier de Fontenay & Enclume | Canada (Québec)



Cette proposition offre une vision ambitieuse qui mise sur l'augmentation du verdissement du site jusqu'à l'envisager comme une grande infrastructure verte, prévoyant en conséquence une importante réduction du bitume de l'autoroute au profit d'une tout autre expérience de boulevard urbain, de type terre-plein (parkway). Le jury a apprécié la très grande clarté des fondements de la proposition, à savoir rétablir un équilibre harmonieux entre l'humain et la nature en recréant des liens écologiques entre les écosystèmes marins et terrestres. La compréhension fine de l'échelle régionale, de la topographie et des rivières nourrit un projet particulièrement cohérent, et cela, à différentes échelles. Les stratégies d'aménagement du littoral sont particulièrement bien traduites et les différents pôles proposés ont été très bien dessinés, explicites des qualités à offrir. Chacun d'eux présente une approche sensible où la conversion en milieu écologique propose la formation de micro-habitats. L'approche globale (bien que moins radicale que celle d'autres propositions) est considérée comme sensible, autant que celle qui a inspiré chacun des pôles, et réaliste à court terme, répondant bien aux besoins du milieu et favorisant l'accès au fleuve par les citoyennes et citoyens. L'échelle réduite de l'emprise du boulevard urbain est jugée adéquate, bien que le jury s'interroge sur la pertinence de maintenir deux axes de transit côte à côte. Les connectivités piétonnes nord-sud ne paraissent pas optimisées quant à l'expérience, puisque toujours en contact avec la voiture. L'aspect écologique de la proposition est toutefois bien accueilli, grâce notamment à la sinuosité des aménagements, peu commune aux autres projets. La transformation de viaducs nord-sud en parcs plantés au profit des piétonnes et piétons et des cyclistes est un geste salué par le jury, en clin d'œil au passé autoroutier, et qui peut s'inspirer du succès connu du « High Line » de New York. La récupération des vestiges des piliers du pont actuel de l'île d'Orléans, en marge du nouveau pont projeté, ajoute une dimension patrimoniale qui mérite mention. Ce projet se distingue par la clarté de sa présentation, le réalisme de son approche et la pertinence de ses ambitions en matière de verdissement urbain.



Mentions

Le jury reconnaît également l'apport significatif de plusieurs propositions déposées dans le cadre du concours d'idées en leur attribuant une mention, parmi l'ensemble des propositions reçues dont il souligne la grande valeur globale. Ces propositions mentionnées soulèvent des questions ou suggèrent des réponses pertinentes à certains enjeux plus spécifiquement évoqués par le concours. Elles sont les suivantes

Mention – Audace d'un réaménagement côtier sans voiture LITTORAL VIVANT

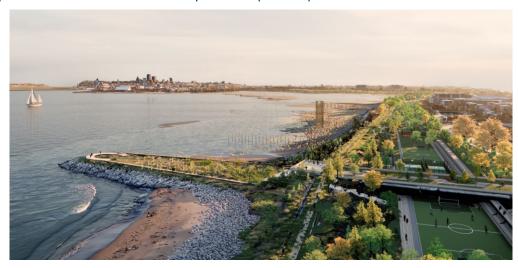
9006d4ff5f | Collectif.REV.L | Canada (Québec)



Proposition à la fois claire et radicale qui suggère une transformation ambitieuse du littoral en laissant entrer ponctuellement le fleuve à travers les berges par le principe de villosités. Les stratégies privilégiées permettent de maximiser les interactions entre fleuve, terre et vivants. La pluralité de programmes le long du fleuve et la solution de mobilité affranchie ont été particulièrement appréciées du jury.

Mention – Analyse régionale et paysage interconnecté PROMENADE FLEUVE

5c4b76df4f | VLAN + APT + LAND + ARUP | Canada (Québec)



Proposition qui offre un regard riche sur le paysage et les corridors verts à l'échelle régionale. Elle propose une interconnexion qui favorise une séquence paysagère le long du littoral.

Mention – Parc de rive arboré LE RIVAGE DE L'ÉCOUMÈNE

e0d3c35b6b | BC2 | Canada (Québec)



Proposition créant un parcours de jardins qui guide et accompagne la promenade du littoral comme un grand parc arboré, en connexion avec la baie de Beauport.

Mention – Occupation ludique dans l'occupation des infrastructures existantes POST HIGHWAY CITY

47583b9e0b | MAMA and Socotec | Espagne



Proposition qui présente une perspective astucieuse et ludique misant sur l'utilisation créative du terrain laissé par l'autoroute actuelle. Plutôt que de tout déconstruire, il s'agit ici d'adopter une posture d'économie axée sur la réutilisation. La proposition regorge d'idées prometteuses applicables au phasage du projet.

Conclusions

À la lumière de ce qu'a produit ce concours, le jury souhaite affirmer le bien-fondé de l'initiative de la Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ) de l'avoir organisé. Il souhaite également que toutes les propositions reçues soient largement diffusées, afin de bien communiquer leur valeur d'ensemble, considérant que le concours puise sa force dans la pluralité des idées qui ont le potentiel d'influencer les stratégies et les décisions des parties prenantes qui seront éventuellement appelées à mettre en œuvre des projets qui s'en inspireront.

Rédigé par :

Jérôme Lapierre, architecte et conseiller professionnel principal du concours Jacques White, architecte et conseiller professionnel mentor du concours

Approuvé par :

Sophie Boucher Jérôme Dupras Daniel Guay Josée Labelle Pedro Bobone Ressano Garcia Sonia Tremblay Bertrand Vignal

27 mars 2024